Modalités de location

Solution temporaire de 3 mois maximum

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation individuelle de Responsabilité Civile
- Pièce d'identité en cours de validité
- Pièce d'identité du cautionnaire si vous faites appel à un ties pour la caution
- Document du jugement en cas de retrait/suspension de permis

PARTICULARITÉS

➢ Scooter :

- Avoir 18 ans
- Permis AM/BSR pour les personnes nées à compter du 01/01/1988
- Matériels fournis : antivol, gilet jaune, constat amiable

➢ Vélo à Assistance Électrique :

- Matériels fournis : gilet jaune, casque, antivol
- Interdiction de transporter le vélo dans un coffre (porte vélo accepté)

TARIFS (règlement à effectuer en début de contrat)

➢ Scooter :

- 2,50 € / jour (pour un forfait journalier de 50 km).
- 0,05 € / km supplémentaire
- Cautions : 15 € pour le carburant et 50 € pour le véhicule

➢ Vélo à Assistance Électrique :

- 0,50 € / jour
- Caution : 50 € pour le véhicule